EXPLOITATION FORESTIERE DU BOIS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA (NORD DE LA REPUBLIQUE DU CONGO)

LOUZALA KOUNKOU BLED DUMAS BLAISE, BERTON OFOUEME YOLANDE,
Université Marien Ngouabi
Mails : *bled_louzala@yahoo.fr et yolandeofouemeberton@gmail.com*

Résumé

Contribuant à 5,6% du PIB, l'exploitation forestière est la deuxième ressource, après le pétrole au Congo. Les finances générées par la vente de bois contribuent-elles au développement communautaire dans le département de la Likouala ? L'étude vise à analyser l'incidence de l'exploitation du bois sur le développement local dans la Likouala. Compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontées les populations, nous formulons l'hypothèse selon laquelle les populations de la Likouala profitent peu des retombées de l'exploitation du bois. L'étude est réalisée entre 2014 et 2016. Les résultats présentés sont issus de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain auprès de 411 ménages ruraux sur 12541 localisés dans 25 villages sur un total de 231 que compte la Likouala. L'accessibilité et le rapprochement des chantiers forestiers sont les critères de sélection desdits villages. Il ressort de l'étude que l'exploitation forestière dans le département de la Likouala favorise l'installation des équipements socio-collectifs), contribue au financement des initiatives locales pour 15% des enquêtés constitués en groupements et à l'installation de sept industries de bois. Ces actions comportent encore des faiblesses pour enclencher une dynamique de développement local. Aussi est-il important d'inscrire ces actions dans un programme plus cohérent.

Mots clés : *Exploitation forestière, Bois, développement communautaire, Likouala, Congo.*

Abstract

Logging contributes to the economic development of wood-producing countries. In Congo, it contributes 5.6% of Gross Domestic Product (GDP). It is the second resource after oil. Do the finances generated by the sale of wood contribute to community development in the department of Likouala? The study aims to analyze the impact of logging on local development in Likouala. Given the difficulties faced by the populations, we hypothesize that the populations of Likouala have little benefit from the benefits of logging. The study is conducted between 2014 and 2016. The results are issued from documentary research and field surveys of 411 rural households out of 12541 located in 25 villages out of a total of 231 that account Likouala. Accessibility and reconciliation of forest sites are the criteria for selecting these villages. The study shows that logging in the department of Likouala favors the settlement of socio-collective facilities, contributes to the financing of local initiatives for 15% of the surveyed groups and the installation of seven wood industries. These actions still have weaknesses to trigger a dynamic of local development. It is therefore important to include these actions in a more coherent program.

Keywords*: Logging, community development, Likouala, Congo.*

Introduction

Les forêts du Nord-Congo ont une superficie de 17 millions d'hectares (D.B. Loemba, 2008, p.3). Elles occupent une place prépondérante dans le Produit Intérieur Brut national avec 5,6% en 2017[25], dans le développement des économies locales et facilitent l'accès aux besoins alimentaires, sanitaires et économiques des populations riveraines (FAO, 2006, p.107). Elles forment une partie du Bassin du Congo et représentent une des zones les plus riches de la planète en terme de biodiversité (ECOFAC, 2005, p.1). Près de 75 % de ces forêts, soit plus de 15 millions d'hectares, appartiennent au domaine de production, dont 11,6 millions d'hectares actuellement attribués en concession forestière (FAO, 2014, p.6). Depuis de nombreuses années, ces forêts sont attribuées, par la République du Congo, aux concessionnaires nationaux et étrangers pour la production du bois.

Situées dans la partie septentrionale du Congo, les forêts de la Likouala étaient confrontées autrefois à un manque de politique nationale d'orientation en matière de gestion forestière. Cette faiblesse constituait un handicap pour les populations de la Likouala pour tirer profit de l'exploitation forestière du bois qui est une des ressources importantes pouvant amorcer le développement communautaire.

Cependant, depuis plus de deux décennies, le domaine forestier de la Likouala est devenu une zone d'exploitation forestière du bois contrôlée par le pouvoir central. Elle représente la forme d'utilisation des terres la plus extensive dans le département de la Likouala, avec près de 3 269 273 ha de forêts actuellement en concession, soit 63,64 % du domaine forestier départemental[26].

La présente étude a pour objectif général, d'analyser l'incidence de l'exploitation forestière du bois sur le développement communautaire en vue de produire des données susceptibles d'inspirer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement local dans les concessions forestières de la Likouala.

Nous abordons successivement la présentation de la zone d'étude, la méthodologie de recherche adoptée, les caractéristiques sociodémographiques et économiques des populations, l'historique de l'exploitation forestière dans le département de la Likouala, le mode de gestion

[25] Soit 17557177543 FCFA selon le ministère de l'économie forestière relayé par l'Agence d'information de l'Afrique centrale dans sa livraison du 3 avril 2017. http://www.adiac-congo.com/content/economie-nationale-le-taux-de-croissance-du-pib-en-2017

[26] Calcul des auteurs sur la base des données recueillies dans le rapport d'activités 2014 de la direction départementale de l'économie forestière de la Likouala

et d'exploitation de la forêt et les différents types d'apports issus de l'exploitation du bois dans les concessions forestières de la zone d'étude.

1-Méthodologie

L'étude a adopté une méthodologie de recherche simple basée sur la recherche documentaire, la collecte des données sur le terrain, la production des données nouvelles et le matériel de collecte, le traitement et l'analyse des données collectées.

La recherche documentaire, menée dans les bibliothèques et dans les services de l'économie forestière à Brazzaville et dans les administrations publiques dans le département de la Likouala, a permis de faire une revue littéraire afin de mieux comprendre le fait étudié. Cette démarche a permis de faire un point sur la connaissance actuelle de la question et de recueillir des données de seconde main.

La collecte des données s'est faite à travers des enquêtes sociologiques, des entretiens individuels et collectifs avec les chefs de ménage et les administrations et des observations du terrain. L'enquête sociologique a été menée sur la base d'un questionnaire qui a tenu compte de l'hypothèse et de l'objectif de l'étude. Un échantillon de 411 ménages ruraux sur 12541[27] directement impactés par les activités d'exploitation forestière en raison de leur localisation. Ces ménages sont repartis dans 25 villages sur un total de 231 (SDAT, Likouala, 2015, p.54) choisis en raison de la facilité d'accès sur le site d'observation et surtout de leur proximité des chantiers forestiers. Tous ces ménages sont répartis spatialement dans cinq (5) districts sur sept (7) que compte le département comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des ménages enquêtés par district dans la zone d'étude

Sous-Préfecture	Population en 2007	Population rurale	Ménages ruraux	Echantillon	%
Bétou	29736	18496	3083	93	22,63
Enyéllé	21193	15166	2528	147	35,77
Dongou	19365	12305	2050	108	26,28
Impfondo	47951	14040	2340	21	5,11
Epéna	17499	15242	2540	42	10,22
Total	135744	75249	12541	411	100

Source : RHPH, 2007 et enquête de terrain, 2016

[27] Calcul réalisé sur la base des chiffres du CNSEE.

Au cours des enquêtes, les entretiens ont été faits avec les ménages, les responsables des villages et les personnes reconnues pour leurs connaissances ancestrales.

Pour la collecte des données de terrain, nous avons utilisé le questionnaire d'enquête, l'appareil numérique pour la prise des photos, le GPS pour le géoréférencement des localités. Le dépouillement des données de l'enquête a été réalisé avec le logiciel Le Sphinx Plus, la réalisation des graphiques avec le logiciel Microsoft Excel et l'élaboration des cartes avec le logiciel QGIS.

2- Résultats

2.1-Caractéristiques de la zone d'étude

Le département de la Likouala est situé dans la zone équatoriale à l'extrême Nord-est du Congo (Fig. I). Il s'étend approximativement de 0°45' de latitude Sud 3°45' de latitude Nord, à cheval sur les 17° et 18° de longitude Est (J. Lalouel, 1949, p. 4).

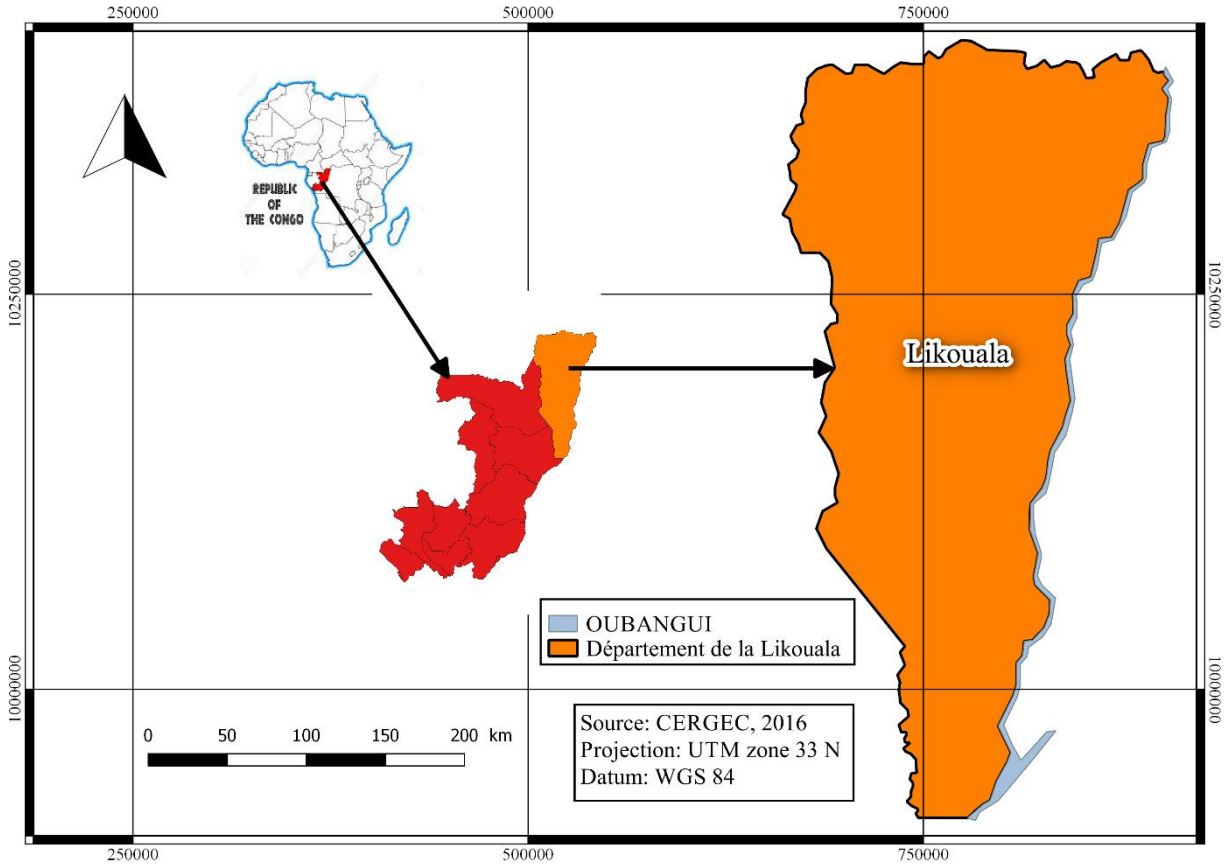


Figure 2: Localisation de la Likouala dans le contexte du Congo

Il est limité au nord par la République Centrafricaine, au nord-ouest par le Cameroun, au sud par le département de la Cuvette, à l'est par la République Démocratique du Congo, à l'ouest par le département de la Sangha. De l'est à l'ouest, le département s'étend sur 230 km et du nord au sud sur 550 km. Sa superficie est de 66 044 km² soit 19,31 % de la superficie totale

du territoire congolais. Il est subdivisé en sept districts[28] et son chef-lieu est Impfondo (SDAT, 2015. p 13).

Son climat est de type équatorial et se caractérise par une régularité des précipitations abondantes comprises entre 1600 et 1800 mm par an, présentant deux recrudescences de pluie (en mai et en octobre) et un ralentissement des précipitations de décembre à février et en juillet. La température moyenne est de l'ordre de 25°C. Les amplitudes thermiques sont très faibles avec des températures minimales moyennes n'atteignant pas 22°C et des températures maximales supérieures à 30°C. (SDAT, 2015. p. 23).

La Likouala est un département au relief clément .Les points les plus élevés se situent autour de 600 mètres et les plus bas à 280 mètres. Dans la partie sud, au point de confluence de l'Oubangui et du fleuve Congo, on entre dans une zone semi-lacustre d'environ 350 mètres d'altitude où forêts et savanes sont inondées plusieurs mois par an pendant les crues. (SDAT, 2015. P. 14, Plan d'aménagement de l'UFA Missa, p.39).

Le département de la Likouala est couvert par des forêts denses humides sempervirentes et des formations forestières fermées sous la dépendance principale du sol (forêts marécageuses et forêts inondées périodiquement). Les concessions forestières de la Likouala sont caractérisées par un mélange ou une juxtaposition de groupements d'espèces de type sempervirent et de type semi-caducifolié. Cet aspect de forêts en mosaïque est probablement une conséquence à long terme des perturbations qui ont affecté le domaine forestier depuis trois millénaires avec d'abord une intense phase de destruction, suivie ensuite par une phase de reconstitution qui se poursuit encore actuellement. Certaines forêts secondaires sont manifestement issues de recolonisations récentes (J. Maley, 2001, p. 790.). La présence de quelques peuplements d'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*) sur l'UFA Mokabi-Dzanga (dans le district d'Enyellé), essence héliophile stricte, est un autre témoin de la recolonisation relativement récente de certains espaces forestiers, tout comme l'abondance d'essences semi-héliophiles telles que le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Kosipo *(Entandrophragma candollei*), le Padouk *(Pterocarpus soyauxii).* (Plan d'aménagement de l'UFA Mokabi, p 43, 44.) et le Sipo (*Entandrophragma utile*), l'Ilomba (*Pycnanthus angolensis*) (Plan d'aménagement de l'UFA Loundoungou – Toukoulaka, p. 73).

Le réseau hydrographique est constitué par des rivières et des lacs de nature permanente. Il est dense et structuré autour de l'axe fluvial Congo-Oubangui. L'Oubangui coule dans la

[28]Impfondo, Bétou, Dongou, Enyellé, Ibenga, Epéna, Bouanela

direction nord sud et draine un débit de 15000 m3/s en septembre et 200 m3/s entre février et avril.

Les principales rivières sont l'Ibenga (d'une largeur d'environ 40m pour un débit moyen est de 150 m3/s), la Motaba (environ 80 m de largeur est pour un débit moyen de 100 m3/s) et la Likouala-aux-herbes. D'autres cours d'eau arrosent le département sont riches en espèces halieutiques.

Selon le CNSEE[29], en 2011, la population du département de la Likouala était de 154 115 habitants. Elle est constituée de 49,87 % d'hommes et de 50,13 % de femmes. En outre, la population de la Likouala présente une caractéristique importante sur la coexistence des peuples autochtones qui représentent 8,74 %[30] de la population, soit 13 476 habitants dont 6 659 hommes et 6 817 femmes et des peuples bantous.

Alors qu'elle était de 30.010 habitants en 1974, 49.505 en 1984, la population est passée en 2007 à 154.115 habitants. Elle représente 4,2% de la population congolaise. La Likouala est faiblement peuplée avec des densités de l'ordre de 2,3 hab. / km2 en 2007 contre une moyenne nationale estimée à 10,8. Elle est estimée en 2013 à 202206 habitants (SDAT, Likouala, 2015. P. 70). La figure ci-dessous montre son évolution entre 1974 et 2013.

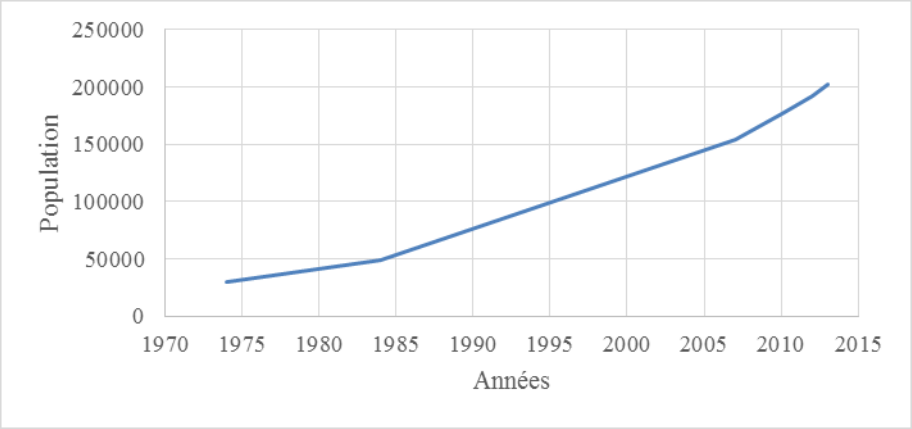


Figure 2 : Evolution de la population entre 1974 et 2013

Source : Données, SDAT, Likouala, 2015. P. 70.

Les principales activités économiques qui occupent les populations forestières sont l'agriculture citée par 38,69% des enquêtés, l'artisanat minier 27,49¨%, la chasse 10,22% et la pêche 4,38% et le travail dans les sociétés forestières. Les autres secteurs d'activités cités sont le métier de pasteur d'église (4,38%), le petit commerce (1,46%), les agents de l'Etat (2,92%),

[29] Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques.

[30]Estimations des auteurs sur la base des données du CNSEE, 2011.

les ouvriers (2,19%) et les chefs de ménage sans ayant pour seule activité ménagère (0,73%)[31].

Les activités des ménages rencontrés génèrent des revenus qui se situent entre 5 000 et 540 000 Francs CFA. La moyenne est de 78 041 Francs CFA. Près de la moitié (45,99 %) ne dépasse pas 50 000 FCFA et 20,19 % ont des revenus compris entre 50 et 100 000 Francs CFA. Le reste des ménages représentant 24,82 % ont un revenu qui se situe entre 100 000 et 300 000 Francs CFA alors que 0,97 % des ménages déclare un revenu mensuel supérieur à 300 000 Francs CFA.

Les revenus sont gérés au quotidien et les postes de dépenses cités par les ménages sont l'alimentation, l'épargne, les soins médicaux, l'habillement, la scolarité des enfants, les divers investissements dans l'immobilier et autres divers postes de dépenses à savoir le transport, la communication et les loisirs.

Les communautés forestières de la Likouala vivent dans une pauvreté multidimensionnelle qui ne saurait se réduire à l'absence de privation de ressources monétaires.

La zone d'étude est desservie à la fois par la voie terrestre par le sud-ouest, par la voie navigable du côté ouest et par les moyens de la navigation aérienne et fluviale.

La route est une construction récente dans ce département qui la doit avec la mise en œuvre du programme d'interconnexion de la République du Congo avec les pays voisins tel qu'il apparait dans la photo 1 ci-dessous.



(Cliché B.D.B Louzala Kounkou, 2015)

Photo 1 : Route en chantier

[31] Source : Enquête de terrain, 2016.

Le réseau routier connait une progression considérable avec l'ouverture des routes d'exploitation forestière intra et interdépartementales qui permet de relier tous les districts du département. Il se construit avec plusieurs axes : l'axe Boyélé-Enyellé, une route carrossable longue de 58 km et l'axe Epéna-Impfondo-Dongou, long de 135 km, est une route bitumée.
Les pistes agricoles ou les routes d'accès aux chantiers forestiers sont en terre et permettent au département de communiquer avec les régions de la Sangha et la Lobaye à l'Ouest et au Nord. Ainsi, sort peu à peu, le département de son enclavement.
En ce qui concerne la navigation fluviale, le département bénéficie de la générosité de son réseau hydrographique. L'Oubangui, en dépit de ses bancs de sable reste navigable toute l'année et ses principaux affluents permettent d'accéder à l'intérieur du département.
Les voies navigables relient le sud du département ou Bas-Oubangui au territoire de l'Oubangui au Nord, par l'Oubangui, à la capitale Brazzaville par le Congo. La pénétration à l'intérieur du département se fait par navigation d'Est en Ouest par l'Ibenga, la Motaba.
Les sociétés de navigation aérienne desservent ce département à partir de l'aéroport d'Impfondo, capitale départementale et de la piste d'atterrissage d'Enyellé. L'avion est le moyen optimal pour rallier la capitale Brazzaville à Impfondo.

2.1-Historique de l'exploitation forestière dans le département de la Likouala

L'histoire de l'exploitation forestière dans le département de la Likouala se résume en trois périodes : la période d'avant 1980, la période de 1980 à 2000 et celle allant de 2000 à ce jour.

Période d'avant 1980 : L'exploitation forestière dans le département de la Likouala a commencé avec deux expatriés (Dupont Payet et Cardelat). Dans les années 70, un projet de coopération entre le Congo et la Roumanie jette les bases de l'exploitation forestière dans la localité de Bétou. C'est en 1974, sous le nom de l'Unité d'Exploitation des Bois de Bétou (UEB) que la première société étatique d'exploitation forestière est créée. De 1972 à 1974, les pouvoirs publics congolais valorisent les forêts de la Likouala jusqu'à la fin de la décennie 70 ; ce qui correspond à la fin de la première période. (Plan d'aménagement de l'UFA Bétou, 2014. P. 29).

Période de 1980 à 2000 : elle est marquée par l'arrivée en 1981 de la nouvelle société paraétatique dénommée Complexe d'Exploitation et de Transformation du Bois qui remplace la société d'Etat UEB. En 1987, la CETRAB cède sa place à la SOFORIB, nouvelle société d'Etat.

En 1998, la société LIKOUALA TIMBER (LT) est créée sur les cendres de la SOFORIB qui a fait faillite. L'héritage d'un matériel vétuste non renouvelé faute d'investissements, freine le développement de la société LT jusqu'en 2000 ; année au cours de laquelle les nouvelles installations vont apporter un essor déterminant des activités d'exploitation de l'UFA Bétou.

Au cours de cette phase d'exploitation, la forêt est connue approximativement à partir des zones exploitées par le concessionnaire entre 1988 et 1995. Cette zone a concerné une emprise globale estimée à environ 35 500 ha[32.] C'est une exploitation forestière légère et sélective, orientée vers l'exploitation de grumes de qualité, l'exportation de quelques essences forestières telles que l'Aniégré et l'Ayous.

Dans l'actuelle UFA Loundoungou-Toukoulaka, l'exploitation forestière a débuté en 1992 dans la partie sud, avec les activités de la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) dans l'ancienne UFA de Pokola, puis en 1999 dans le cadre de l'exploitation de l'ancienne UFA de Kabo.

Période de 2000 à ce jour : la période à partir de 2000 est marquée par une généralisation de l'exploitation forestière dans le département. Toutes les concessions forestières sont attribuées et mises en exploitation. Les performances de production grumière sont à la hausse.

La recapitalisation de la société LIKOUALA TIMBER dans l'UFA Bétou en 1998, s'accompagne d'une augmentation de la production de bois : 585 297 m^3 de bois brut, entre 1999 et 2011 sur une surface utile de 60 078 ha (Plan d'aménagement de Betou, p.30). La production annuelle moyenne est de 48 775 m^3/an.

Par ailleurs, la partie nord de l'UFA Loundoungou-Toukoulaka est valorisée en 2003, dans le cadre de l'exploitation par la CIB de l'ancienne UFA Loundoungou. Les superficies exploitées dans l'UFA à différentes périodes et sur les différents chantiers de la CIB représentent au total, à la fin 2009, environ la moitié (51 %) des forêts de terre ferme[33] de l'UFA.

Dans l'UFA Lopola, les activités d'exploitation forestière ont été menées par la société Bois et Placages de Lopola (BPL) à partir de 2001 dans la zone nord de la concession. Avant cette année, aucune initiative d'exploitation forestière n'a été menée dans la zone. A la fin du mois de décembre 2007, la production réalisée est d'environ 294 400 m^3 de bois net, sur une

[32] Les seules sources d'information disponibles concernant cette exploitation sont les anciennes cartes des coupes annuelles dont dispose LT et qui ont été reportées sous SIG.

[33]Résumé du plan d'aménagement de l'Unité Forestière d'Aménagement de Loundoungou-Toukoulaka

surface utile de 70 096 ha, soit 4,8 m^3/ha[34]. La production annuelle de bois, pendant cette décennie, est autour des 49 000 m^3. L'exploitation du bois dans cette zone s'est accompagnée d'un déferlement de la population dans l'UFA. En effet, avant le démarrage de l'exploitation forestière par le concessionnaire installé en 2001, l'UFA était très peu peuplée.

L'histoire de l'exploitation forestière au Congo remonte à la période coloniale. Le choix des politiques forestières au Congo résulte d'une inspiration coloniale d'abord et de l'urgence de l'élaboration de politiques forestières dans la perspective d'un développement durable des ressources forestières, partant du sommet de Rio en 1992.

2.2-Mode de gestion et d'exploitation de la forêt dans la Likouala

Pour son exploitation, le domaine forestier de la Likouala est subdivisé en différentes zones appelées Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Depuis la fin de la décennie 2000, le gouvernement de la République promeut l'aménagement du domaine forestier. Dans l'exploitation des UFA, les orientations de la politique nationale forestière portent sur la valorisation, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier. Ces plans donnent des orientations sur l'utilisation des terres dans les concessions après un inventaire multi ressources de la forêt. Aussi prévoient-ils une catégorisation du domaine en séries de production (1 864 044 ha), de conservation (49 003 ha), de protection (345 697 ha), de développement communautaire (91178 ha)[35] et de recherche qui est transversale dans toutes les zones.

La série d'aménagement est une sous-unité foncière de l'UFA. Elle représente un ensemble de territoire forestier de même vocation principale, présentant les mêmes objectifs d'aménagement et possédant des règles de gestion qui lui sont spécifiques. Au plan local, la mise en œuvre d'un plan local s'accompagne de la constitution d'un fonds affecté au développement local.

2.3-Production du bois dans le département

En 2014, le gouvernement congolais a autorisé, au profit des sociétés installées dans le département de la Likouala, 36 233 pieds à abattre sur une étendue de 43 100 hectares[36]. La taille de l'assiette de la coupe annuelle est définie en fonction des besoins de la ressource par

[34] UFA Lopola - Plan d'Aménagement - 2009-2038. p.27

[35] Source: Calcul des auteurs sur la base des données des Plans d'aménagement des UFA

[36] Source : DDEF-LIK, 2015. P. 21

la société, par la capacité de transformation des installations industrielles de la société bénéficiaire de la coupe et aussi par la densité du peuplement forestier.

A cette décision de coupe, il faut ajouter à l'exploitation 3 423 pieds de l'exercice antérieur non abattus en forêt représentant un volume fût estimé à 58 636 mètres cubes. Le tableau 4 montre les achèvements et autorisations portant ouverture des coupes annuelles en 2014.

Tableau 4 : Achèvements et autorisations portant ouverture des coupes annuelles

Décision de coupe	Pieds non débardés	Pieds non abattus	Volume prévisionnel (m3)	Taxe prévisionnelle (FCFA)
Achèvement de coupe	27	342	5 198	8 542 994
Ouverture des AAC 2013 en 2014	1 022	3 081	53 438	80 399 258
Total coupe en 2014	1 049	3 423	58636	88 942 252

Source : Rapport d'activités, DDEF-Likouala, 2015 p. 20

La demande de coupe du bois présentée par les sociétés forestières au cours de l'année 2014, est de 39 656 pieds, toutes essences forestières confondues, pour un volume prévisionnel de 58636 m^3. Une taxe d'abattage dite prévisionnelle est calculée de ce volume prévisionnel qui résulte du cubage du bois sur pied. A cela, s'ajoutent 1 049 futs abattus qui, à la date du 31 décembre 2014, ne sont pas encore débardés.

2.4-Industrialisation du milieu rural

En matière d'exploitation forestière, et suivant les règles de l'art, les sociétés bénéficiaires des autorisations annuelles de coupe exploitent les forêts en y sortant le bois en grumes. Les volumes produits par les sociétés sont variables en fonction de la demande du marché international et du dispositif industriel en présence, d'autant plus que la législation forestière n'accorde que 15 %[37] de la production en grumes à l'exportation ; le reste, 85%, étant transformé en débités dans les zones d'exploitation ou dans un département voisin. La capacité totale mensuelle des installations des industries du bois localisées dans la Likouala (y compris celle d'une société située dans la Sangha mais attributaire d'une concession dans la Likouala), pour deux équipes de travail en un mois de 25 jours de travail est de 570 550 m^3[38]. L'exploitation du bois a occasionné l'installation de sept (7) industries du bois dans le milieu

[37] Article 180 de la loi 14-2009 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

[38] Calcul fait sur la base des données techniques des industries des sociétés, bénéficiaires d'une concession dans le département, présentées dans le rapport de la direction départementale de l'économie forestière de la Likouala.

rural de la Likouala dont deux basées à Mokabi et à Lola appartiennent à la seule société Mokabi S.A.

2.5-Incidence financière de l'exploitation forestière

2.5.1- Les recettes issues de l'exploitation forestière

Les recettes forestières sont perçues par l'administration forestière et versées au Trésor public. Elles sont constituées des taxes forestières (d'abattage, de déboisement, de superficie et transactions résultant des amendes), de la valorisation des ressources forestières et fauniques. Les recettes totales s'élèvent à 1 355 669 848 FCFA, en 2014.

La forêt procure des richesses tant à l'industrie par la vente du bois qu'à l'Etat par la perception des taxes liées à l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux.

2.5.2- Construction des équipements socio-collectifs

Les cahiers de charges des conventions signées pour la mise en valeur des concessions forestières déterminent les droits et les obligations des parties et précisent les charges de l'attributaire. Les obligations portent sur les exigences dans la construction des bases vie, des contributions financières et matérielles relatives au fonctionnement de l'administration forestière et au développement socio-économique des départements. Les projets de développement communautaire portent sur la construction des écoles des villages Losso et Bongoye, la construction de 3 salles de classe au lycée de Bétou la construction des poste de santé de Losso, Ndjoumbé et Boucy-Boucy ainsi que la livraison des produits pharmaceutiques aux sous-préfectures de Bétou et Enyellé à hauteur de 2500000 FCFA par sous-préfecture, etc[39] ou les opérations d'assainissement dans la commune urbaine d'Enyellé à hauteur de 15 millions et l'aménagement de la piste d'atterrissage de la même localité.

Par ailleurs, les sociétés forestières ont apporté leur appui au fonctionnement des services administratifs déconcentrés de l'économie forestière dans la Likouala par une livraison de 2000 litres de gaz-oil d'une part et la construction des bureaux et logements de la brigade forestière de Bétou. Ces actions sont entreprises au titre des obligations des exploitants au profit de l'administration.

En 2014, 52 obligations des sociétés forestières installées dans la Likouala sont listées dont 38% sont des contributions matérielles au fonctionnement de l'administration et 62 % au

[39] Source : DDEF-Likouala, 2015

développement socio-économique du département[40]. Le niveau d'exécution des obligations des cahiers de charges des sociétés est variable. L'accent est mis sur les obligations portant sur les contributions au fonctionnement de l'administration forestière (64 %) contre 36 % concernant les obligations liées au développement socio-économique du département.

La réalisation des obligations est donc nuancée non seulement en fonction du bénéficiaire mais aussi dans le temps. En effet, en 2014, 21% des obligations listées ont été exécutées contre 17 % qui sont en cours d'exécution. La plus grande partie représentant 62 %, demeure sans exécution. Bien plus, 68,75 %[41] des obligations socio-économiques ne sont pas exécutés à l'échéance fixée. En outre, par la construction des routes d'accès aux chantiers ou d'évacuation des billes, l'exploitation forestière a permis l'ouverture de la route qui a contribué au désenclavement du département de la Likouala.

2.5.3-Financement des initiatives locales

Le fonds de développement local est l'un des avantages financiers tiré par les populations locales suite aux dispositions nouvelles de la législation congolaise. Exclusivité des UFA aménagées, le fonds de développement local n'est pas encore bien connu des populations locales surtout dans les villages qui ne sont pas dans le périmètre de la coupe annuelle des UFA aménagées, encore moins dans les villages situées dans les UFA en cours d'aménagement. Dans les localités où il a été mis en place, les bénéficiaires ont reconnu son intérêt au dynamisme socio-économique communautaire comme l'ont témoigné 15 % des enquêtés.

Les mécanismes d'accès au fonds de développement local demeurent encore ambigus pour les populations. En outre, les bénéficiaires, réunis en groupements, n'ont pas reçu un encadrement quant à la gestion de leurs activités. La population est peu informée sur la disponibilité de ce fonds de développement local. Environ 34,55 % des ménages visités sont informés de sa constitution et reconnaissent qu'il demeure disponible pour appuyer financièrement les initiatives de développement communautaire.

Les ménages les plus informés sur les règlements et l'existence de ce fonds de développement local se trouvent dans les Sous-préfectures de Dongou et d'Enyéllé. Ils reconnaissent avoir bénéficié d'un appui du fonds de développement local à travers la mise en œuvre des projets

[40] Résultats du dépouillement des informations contenues dans le rapport de la direction départementale de l'économie forestière de la Likouala de la page 68 à la page 75.

communautaires portant sur la vente de produits de pêche du groupement, les activités agricoles et le transport fluvial avec l'achat du matériel (baleinière, pirogue et moteur hors-bord). Les financements ont été accordés aux individus constitués en groupements dans les villages de Bangui Motaba et Mokabi représentant 15 % des ménages rencontrés. Cependant, les résultats demeurent insatisfaisants par manque de suivi.

3-Discussion

Contribution de l'exploitation forestière au développement local

La présente étude a permis de mettre en exergue l'incidence de l'exploitation forestière du bois au service du développement communautaire dans le département de la Likouala au nord du Congo-Brazzaville.

L'exploitation forestière dans le département de la Likouala induit des apports très considérables dans l'industrialisation du milieu rural, à l'installation des équipements-socio-collectifs et au financement des initiatives locales. Ceci est le fait de la promulgation de la loi 16-2000 portant code forestier en République du Congo. Cette loi a permis aux sociétés forestières de respecter certaines obligations liées à l'amélioration de l'environnement humain dans leur périmètre d'action. Ces obligations sont honorées à travers les cahiers de charges. A cet effet, les sociétés forestières entreprennent diverses activités de développement communautaire que reconnaissent les populations riveraines. Dans ce sens, les avantages tirés par les populations sont importants. Les sociétés forestières ont construit des infrastructures de base avec la facilitation d'accès aux travailleurs et à d'autres populations. Les activités de production sont financées par le Fonds de Développement Local par lequel la société contribue à raison de 200 FCFA par m^3 de bois produit. Plusieurs villages sont bénéficiaires de ce Fonds géré par un conseil dénommé conseil de concertation présidé par le Président du Conseil Départemental.

S. A. Mvondo (2005, p. 44) travaillant sur la décentralisation de la gestion des ressources forestières comme bonne pratique susceptible de concilier les exigences du développement et la préservation de l'environnement constate que l'exploitation du permis de vente de coupe a rapporté au village Kongo (au sud du Cameroun) un revenu financier de 14 000 000 FCFA, pendant la période de 1997 à 2000. Ensuite, l'exploitation de la concession forestière 10 039 a généré, de 2001 à 2003, des revenus d'un montant total de 3.255.000 FCFA ont été alloués à ce même village. Mais ces revenus ont été détournés dans les caisses de la commune rurale Lomié. La commune rurale de Kribi, gestionnaire desdits crédits, ne les a jamais reversés au niveau local. Cette situation est valable dans tout le ressort territorial de cette institution

locale. Ces situations sont observées dans la Likouala où le fonds de développement local constitué dans les villages de Mokabi s'élève à 28 000 000 FCFA en 2016, 12 150 275 FCFA en 2017 dans les villages de l'UFA Loundoungou Toukoulaka soit un total de 40150275 FCFA réunis pour le développement communautaire à partir de ces deux concessions en deux ans. Toutefois, ces fonds suscitent des plaintes des populations qui n'en reçoivent pas assez.

Création d'emplois

N. Doetinchem et C. Megevand, 2013, s'intéressant aux apports induits par l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo, souligne que l'emploi créé dans le secteur forestier formel par les exploitants du secteur privé est particulièrement important au Gabon où le secteur du bois est le plus grand pourvoyeur d'emplois après l'État. Toujours au Gabon, le secteur fournit aussi indirectement des emplois à 5 000 autres personnes, tandis que les services publics forestiers emploient 600 fonctionnaires et personnel d'appoint. Au Cameroun, on estime que le secteur formel fournit quelque 20 000 emplois à temps plein (soit 0,3 % de la population active totale), mais on estime également que les emplois indirects dans le secteur sont beaucoup plus élevés, ils dépasseraient 150 000 postes soit plus de 2 % de la population. Dans la Likouala, des emplois directs et indirects ont été créés valorisant la main d'œuvre locale dans les chantiers forestiers, la récupération des chutes de scieries et le petit commerce.

Conclusion

L'espace forestier est utilisé pour l'exploitation agricole et pour la mise en place de structures nécessaires à la vie communautaire. Il est un territoire à riche diversité biologique et plus spécifiquement en essences forestières très prisées sur le marché international. L'exploitation de ces essences s'est alors développée dans un contexte d'aménagement durable des forêts. Celui-ci offre la possibilité à la localité de retenir et de bénéficier des biens et services de l'exploitation forestière en nature et en espèces.

Toutefois, la participation des sociétés forestières au développement local demeure encore insuffisante. Les efforts sont plus concentrés vers les obligations vis-à-vis de l'administration en s'acquittant des taxes et amendes, d'une part, et des obligations au fonctionnement de l'administration d'autre part. Il est important que l'Etat recadre l'utilisation du fonds local destiné au développement communautaire au profit des populations, d'où l'intérêt de structurer des stratégies de développement des populations locales par une approche participative et de promouvoir une fiscalité forestière décentralisée.

Références bibliographiques

Collectif. (2008). *Plan d'aménagement de l'UFA Loundoungou – Toukoulaka*, 267 p.

Collectif. (2009). *Plan d'aménagement de l'UFA Missa*. *329* p.

Collectif. (2009). *Plan d'aménagement de l'UFA Mokabi*. *345 p.*

Collectif. (2014). *Plan d'aménagement de l'UFA Bétou*, *346* p.

Collectif. (2015). Schéma départemental d'aménagement du territoire de la Likouala. Rapport final. 247 p.

DDEF-Likouala (2015) : *Rapport annuel de la Direction de l'économie forestière de la Likouala*. **Xxx** p

ECOFAC. 2005. Proposition de financement, 9EME FED. 56 p.

FAO (2006): *Global Forest Resources Assessment 2005*. Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy. 159 p + annexes.

FAO. 2014. *La politique forestière de la République du Congo* (2014 – 2025) 43 p.

Lalouel J. *« Répartition et démographie des Ba-Binga du Bas-Oubangui ». Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, IX° Série, tome 10, fascicule 1-3, 1949. pp. 3-22.

LOEMBA, D.B. (2008) : *Les politiques forestières dans le bassin du Congo, cas de la République du Congo*. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de droit et politique de l'environnement. Université de Lomé (Togo). 23 p.

Maley, J. 2001. « La destruction catastrophique des forêts d'Afrique centrale survenue il y a environ 2500 ans ». In : *Influence actuelle de la destruction des forêts il y a 2500 ans*. XVlth AETFAT Congress. pp. 777- 796.

Mvondo. S. A. 2005. « Décentralisation des ressources forestières et justice environnementale. Analyse des évidences empiriques du sud-Cameroun ». LEAD. Law Environment and development journal. Vol 1/1. pp. 35-49 [en ligne] (page consultée le 8/12/2017). http. www.lead-journal.org/content/05035.pdf.

Nina Doetinchem et Carole Megevand (2013) : « Dynamiques de déforestation dans le Bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt ». Document de travail n°2, 43 p.